

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 octobre 2022

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la Convocation : 29/09/2022
Date d'affichage : 29/09/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 4 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- CHABANIS Alexandra - Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Joël MALIGNIER - Nathalie MARECHAL- DUCHAMP Laure (arrivée à 19h)

Excusés : Christophe GRANGER- Céline POIRRIER - Daniel PEYROL- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER - David MAGNET

Marylin MOUTET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2022-068 : Encaissement d'un chèque d'AMP au titre de la prestation réalisée par l'APAVE dans le cadre du contrôle des gradins mis en place pour le festival Molière

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du festival Molière organisé par Allan Pierres et Mémoire sur le site du Vieil Allan du 21 au 23 juillet 2022, des gradins prêtés à titre gracieux par Montélimar Agglomération ont été installés sur place pour accueillir le public.

Les opérations de vérification des tribunes ont été confiées à l'APAVE DROME ARDECHE BATIMENT sise 45 G Avenue des Langories, Plateau de Lautagne – BP90131, 26905 VALENCE pour un montant de 1 560 € TTC. Une visite de vérification avait été effectuée par le prestataire le 18/07/2022.

La commune d'Allan a réglé la totalité du montant de la prestation au titulaire du contrat, il était convenu que l'association prenne en charge ladite prestation.

Après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le chèque sur le budget de la Commune sur l'exercice 2022.



Le Maire,
Yves COURBIS.

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0